

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

CIRCULAIRE N° 7496/DEF/CoFAT/DF/BC/RD relative au stage préparatoire au concours d'admission au stage de formation de chef de musique des armées en 2008 et au stage préparatoire au concours d'admission au stage de formation de chef de musique militaire en 2008.

Du 23 juillet 2007

NOR D E F T 0 7 5 1 5 0 9 C

Références :

1. Arrêté du 5 décembre 1983 (BOC, p. 8021 ; BOEM 311-0).
2. Instruction n° 1276/DEF/EMAT/PRH/DS du 15 octobre 2002 (BOC, p. 7469 ; BOEM 311-0).

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 1242/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 18 avril 2006 (BOC/PA n° 15, texte n° 9).

Référence de publication : BOC N°26 du 7 novembre 2007, texte 19.

1. Un stage préparatoire au concours d'admission en formation de chef de musique des armées et un stage préparatoire au concours d'admission en formation de chef de musique militaire seront organisés à Versailles au conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT) du 15 octobre au 21 décembre 2007.

2. Ces stages sont réservés aux candidats militaires des trois armées et de la gendarmerie nationale conformément aux dispositions du point 2.5.1 de l'instruction de référence pour le concours d'admission au stage de chef de musique des armées et du point 1.5.1. de l'instruction de référence pour le concours d'admission au stage de chef de musique militaire.

3. POUR LE STAGE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ADMISSION EN FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE DES ARMÉES.

Les conditions de candidature, la composition et l'acheminement des dossiers de candidature font l'objet des points 2.5.2 et 2.5.3 de l'instruction de référence.

Un examen d'entrée en stage est organisé du 9 au 12 octobre 2007, la description des épreuves et les coefficients sont fixés dans l'annexe I. Les modalités pratiques détaillées concernant le déroulement des épreuves feront l'objet d'une note d'organisation émise par le CMMAT.

Les modalités de déroulement et le contenu du stage préparatoire sont fixés dans l'annexe II.

4. POUR LE STAGE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ADMISSION EN FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE MILITAIRE.

Les conditions de candidature, la composition et l'acheminement des dossiers de candidature font l'objet des points 1.5.2 et 1.5.3 de l'instruction de référence.

Un examen d'entrée en stage est organisé du 9 au 12 octobre 2007, la description des épreuves et les coefficients sont fixés dans l'annexe III. Les modalités pratiques détaillées concernant le déroulement des épreuves feront l'objet d'une note d'organisation émise par le CMMAT.

Les modalités de déroulement et le contenu du stage préparatoire sont fixés dans l'annexe IV.

5. Les dépenses afférentes à ces déplacements seront imputées sur les crédits MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; Code autorité : TPP02 ; Code activité : 171Q (candidats) ou 171R (jury).

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 1242/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 18 avril 2006 relative au stage préparatoire au concours d'admission au stage de formation de chef de musique militaire en 2006 (recrutement 2007) est abrogée.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.

ANNEXE I.

NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE D'ACCÈS AU STAGE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE DES ARMÉES.

Matières.	Durée de l'épreuve.	Coefficient.
Travail d'orchestre.	20 minutes.	6
Harmonie.	4 heures.	2
Orchestration.	8 heures.	3
Entretien.	30 minutes.	1

Programme.

Travail d'orchestre.

Oeuvre imposée : Roller Coaster, Op 164

Auteur : Derek Bourgeois.

Editions De Haaske.

**ANNEXE II.
DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION DU STAGE PRÉPARATOIRE AU
CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE DES
ARMÉES.**

Objectifs particuliers.	Matières/sous-matières et volumes horaires.	Module.
<p>Composante A.</p> <p>Formation à l'exercice de l'autorité.</p> <p>Communiquer.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves orales d'entretien.</p>	<p>Communiquer (13 h).</p> <p>S'exprimer oralement. Conduire un entretien.</p>	<p>2 11</p>
<p>Composante B.</p> <p>Formation à la mission opérationnelle tactique, techniques spécifiques (282 h).</p> <p>Écriture.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves d'écriture musicale.</p>	<p>Écriture (70 h).</p> <p>Harmonie. Fugue.</p>	<p>70</p>
<p>Orchestration.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves d'orchestration.</p>	<p>Orchestration (54 h).</p> <p>Technique de l'orchestration. Réalizations d'orchestration. Lecture de textes caractéristiques.</p>	<p>20 24 10</p>
<p>Direction d'orchestre.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves de :</p>	<p>Direction d'orchestre (71 h)</p> <p>Technique de la direction d'orchestre. Travail avec un orchestre d'harmonie.</p>	<p>21 44</p>

<p>- direction et travail d'orchestre d'harmonie ; - direction d'une musique militaire.</p>	<p>Direction d'une musique militaire. À disposition instructeurs (horaires non décomptés).</p>	<p>6 (10)</p>
<p>Analyse. But : préparer le candidat aux épreuves orales d'analyse d'une partition. Préparer le candidat aux épreuves écrites de commentaire d'extraits musicaux.</p>	<p>Analyse (67 h). Technique de l'analyse musicale. La technique d'écoute.</p>	<p>30 37</p>
<p>Aide à la formation. Heures de souplesse.</p>	<p>Aide à la formation (20 h).</p>	<p>20</p>
<p>Composante C. Formation physique et sportive (44 h). But : préparer l'épreuve physique seuil.</p>	<p>Activités physiques fondamentales (44 h). Entraînement par la musculation. Entraînement par la course. Natation.</p>	<p>10 22 12</p>
<p>Composante D. Formation militaire générale (43 h). But : parfaire les connaissances de l'environnement militaire et générales pour l'épreuve de dissertation.</p>	<p>Formation générale (43 h). Français. Les grands problèmes contemporains.</p>	<p>24 19</p>
<p>Composante E. Formation administrative et technique.</p>	<p>Néant</p>	

Composante F.		
Environnement (56 h).	Formalités administratives (56 h).	
	Permissions.	56

ANNEXE III.

NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE D'ACCÈS AU STAGE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE MILITAIRE.

Matières.	Durée de l'épreuve.	Coefficient.
Travail d'orchestre.	20 minutes.	6
Harmonie.	4 heures.	2
Orchestration.	8 heures.	3
Entretien.	30 minutes.	1

Programme.

Travail d'orchestre.

Oeuvre imposée : Les Planètes, n°4 : Jupiter.

Auteur : Gustave Holst.

Editions Boosey & Hawke.

ANNEXE IV.

**DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION DU STAGE PRÉPARATOIRE AU
CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE DE FORMATION DE CHEF DE MUSIQUE MILITAIRE.**

Objectifs particuliers.	Matières/sous-matières et volumes horaires.	Module.
<p>Composante A.</p> <p>Formation à l'exercice de l'autorité.</p> <p>Communiquer.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves orales d'entretien.</p>	<p>Communiquer (13 h).</p> <p>S'exprimer oralement. Conduire un entretien.</p>	<p>2 11</p>
<p>Composante B.</p> <p>Formation à la mission opérationnelle tactique, techniques spécifiques (282 h).</p> <p>Écriture.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves d'écriture musicale.</p> <p>Orchestration.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves d'orchestration.</p> <p>Direction d'orchestre.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - direction et travail d'orchestre d'harmonie; - direction d'une musique militaire. <p>Analyse.</p> <p>But : préparer le candidat aux épreuves orales d'analyse d'une partition. Préparer le candidat aux épreuves écrites de commentaire d'extraits musicaux.</p> <p>Aide à la formation.</p> <p>Heures de souplesse.</p>	<p>Écriture (70 h).</p> <p>Harmonie.</p> <p>Orchestration (54 h).</p> <p>Technique de l'orchestration. Réalizations d'orchestration. Lecture de textes caractéristiques.</p> <p>Direction d'orchestre (71 h)</p> <p>Technique de la direction d'orchestre. Travail avec un orchestre d'harmonie. Direction d'une musique militaire. À disposition instructeurs (horaires non décomptés).</p> <p>Analyse (67 h).</p> <p>Technique de l'analyse musicale. La technique d'écoute.</p> <p>Aide à la formation (20 h).</p>	<p>70</p> <p>20 24 10</p> <p>21 44 6 (10)</p> <p>30 37</p> <p>20</p>
<p>Composante C.</p>		

<p>Formation physique et sportive (44 h).</p> <p>But : préparer l'épreuve physique seuil.</p>	<p>Activités physiques fondamentales (44 h).</p> <p>Entraînement par la musculation.</p> <p>Entraînement par la course.</p> <p>Natation.</p>	<p>10</p> <p>22</p> <p>12</p>
<p>Composante D.</p> <p>Formation militaire générale (43 h).</p> <p>But : parfaire les connaissances de l'environnement militaire et générales pour l'épreuve de dissertation.</p>	<p>Formation générale (43 h).</p> <p>Français.</p> <p>Les grands problèmes contemporains.</p>	<p>24</p> <p>19</p>
<p>Composante E.</p> <p>Formation administrative et technique.</p>	<p>Néant</p>	
<p>Composante F.</p> <p>Environnement (56 h).</p>	<p>Formalités administratives (56 h).</p> <p>Permissions.</p>	<p>56</p>